Département NORD Canton **GRANDE-SYNTHE** Commune **GRAVELINES** 

#### REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/

082

#### **DECISION MUNICIPALE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## **ACTUALISATION DE GRILLE TARIFAIRE CENTRE EQUESTRE**

7. 6 - CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles L.2122-22° et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif 2024 de la Commune voté le 11 avril 2024,

Vu l'inscription aux articles 706310, 760320, 706880 et 7088 – Fonction 4144 du budget,

Vu la décision municipale n° 2023/069 du 26 mai 2023 relative à la grille tarifaire des prestations du Centre équestre de Gravelines,

Considérant la suppression de certaines prestations et mise en place de nouvelles,

Considérant l'augmentation de tarifs et la modification de la TVA appliquée,

#### **DECIDE:**

Article 1er: De modifier, à compter du 1er juillet 2024, la grille tarifaire des prestations du Centre

équestre de Gravelines comme ci-annexée.

Article 2: Ces tarifs seront appliqués suivant les conditions générales de vente ci-annexées.

Article 3: Les recettes seront imputées aux articles 706310, 760320, 706880 et 7088 - Fonction

**4144** du budget.

La présente décision sera : Article 4:

Inscrite au registre des délibérations ;

Mise en ligne sur le site internet de la ville ;

Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;

Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances

Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente

décision.

Fait à GRAVELINES, le 19 JUIN 2024 Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Bertrand RINGOT** 

9 Centre Equestre									
De la constanta de la constant	D / /0//		Taux de	aux de Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
Désignation	Durée/Qté	par	TVA	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Stages et activités éq	uestres - imputa	itions 70	6310/76032	20/706880.	fonction 3	3252			
	Année scolaire (30 séances)	pers.	5,50%	157,35€	8,65 €	166,00 €	92,89€	5,11 €	98,00
	5 séances hors vacances scolaires	pers.	5,50%	37,91 €	2,09€	40,00 €	23,70 €	1,30 €	25,00 €
Ecole Municipale Poney 4/6 ans ( cours encadrés)	10 séances hors vacances scolaires	pers.	5,50%	61,61 €	3,39 €	65,00 €	42,65 €	2,35 €	45,00 €
	20 séances hors vacances scolaires	pers.	5,50%	104,27 €	5,73 €	110,00 €	66,35 €	3,65 €	70,00
	Année scolaire (30 séances)	pers.	5,50%	189,57 €	10,43 €	200,00 €	115,64 €	6,36 €	122,00
	5 séances hors vacances scolaires	pers.	5,50%	47,39 €	2,61 €	50,00 €	37,91 €	2,09€	40,00 €
Ecole Municipale Poney/Cheval 7/14 ans (cours encadrés)	10 séances hors vacances scolaires	pers.	5,50%	75,83 €	4,17 €	80,00 €	56,87 €	3,13 €	60,00
	20 séances hors vacances scolaires	pers.	5,50%	132,70 €	7,30€	140,00 €	85,31 €		90,00
Carte Compétition	6 tours	pers.	5,50%	47,39 €	2,61 €	50,00 €	28,44 €	1,56 €	30,00
Tour concours	tour	pers.	5,50%	9,48€	0,52 €	10,00 €	5,69€	0,31 €	6,00 €

Reçu en Sous-Préfecture le 19 JUIN 2024 Mis en ligne sur le site de la Ville le 1 9 JU 1 2024

082

2.9 Centi	e Equestre
-----------	------------

	D ( (0.)		Taux de	T	arif de Bas	e	Tar	if Gravelir	ois
Désignation	Durée/Qté	par	TVA	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
	Année scolaire (30 séances)	pers.	5,50%	186,73 €	10,27 €	197,00 €	113,74 €	6,26 €	120,00
	5 séances hors vacances scolaires	pers.	5,50%	47,39 €	2,61 €	50,00 €	37,91 €	2,09 €	40,00 €
Forfait Club Propriétaires (cours encadrés)	10 séances hors vacances scolaires	pers.	5,50%	75,83 €	4,17€	80,00€	56,87 €	3,13 €	60,00 €
	20 séances hors vacances scolaires	pers.	5,50%	132,70 €	7,30 €	140,00 €	85,31 €	4,69 €	90,00
	Année scolaire (30 séances)	pers.	5,50%	288,15€	15,85€	304,00 €	185,78 €	10,22 €	196,00
	5 séances hors vacances	pers.	5,50%	75,83 €	4,17 €	80,00 €	47,39 €	2,61 €	50,00
Forfait Club (cours encadrés)	10 séances hors vacances	pers.	5,50%	113,74 €	6,26 €	120,00 €	75,83 €	4,17 €	80,00
	- 20 séances hors vacances	pers.	5,50%	199,05€	10,95 €	210,00 €	132,70 €	7,30 €	140,00
Engagement Concours Interne	tour	pers.	5,50%	4,74 €	0,26 €	5,00 €	4,74 €	0,26 €	5,00
Heure de cours hors forfait	5 cours d'une heure	pers.	5,50%	94,79 €	5,21 €	100,00 €	61,61 €	3,39 €	65,00
Heure de cours hors forfait	heure	pers.	5,50%	20,85 €	1,15€	22,00 €	14,22 €	0,78 €	15,00
Stage semaine 1/2 journée	lundi au vendredi (hors fériés)	pers.	5,50%	127,01 €	6,99 €	134,00 €	72,04 €	3,96 €	76,00

Reçu en Sous-Préfecture le

1 9 JUIN 2024

# 2.9 Centre Equestre

	128,071		Taux de	Т	arif de Bas	se	Tarif Gravelinois			
Désignation	Durée/Qté	par	TVA	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	
Validation d'examen de galop (pendant les cours encadrés)	passage	pers.	5,50%	23,70 €	1,30 €	25,00 €	23,70 €	1,30 €	25,00 €	
1/2 journée de stage	personne	pers.	5,50%	28,44 €	1,56€	30,00 €	23,70€	1,30 €	25,00 €	
Heure passager (cours encadrés)	heure	pers.	5,50%	24,64 €	1,36 €	26,00 €	18,96€	1,04 €	20,00 €	
Tour à Poney	tour	pers.	5,50%	3,79 €	0,21 €	4,00 €	3,79 €	0,21 €	4,00 €	
1/4 heure Baby (moins de 8 ans)	15 mn	pers.	5,50%	5,69 €	0,31 €	6,00€	5,69€	0,31 €	6,00 €	
Séance Découverte Equitation Groupe/heure	heure	pers.	5,50%	12,32 €	0,68€	13,00 €	12,32 €	0,68€	13,00 €	
sortie découverte de la calèche	30mn	pers.	5,50%	5,69€	0,31 €	6,00 €	5,69€	0,31 €	6,00 €	
Location poney ou âne (manifestation)	journée	poney ou ane	20,00%	83,33 €	16,67 €	100,00 €	83,33 €	16,67 €	100,00 €	
	5 demi- journées du lundi au vendredi	cheval ou poney	5,50%	85,31 €	4,69€	90,00 €	85,31 €	4,69 €	90,00 €	
Location Cheval ou Poney en demi journée du lundi au ndredi (pour la pratique de l'équitation au centre équestre)	1 demi- journée du lundi au vendredi	cheval ou poney	5,50%	23,70 €	1,30 €	25,00 €	23,70 €	1,30 €	25,00 €	
	1 mois	cheval ou poney	5,50%	123,22 €	6,78 €	130,00 €	123,22 €	6,78 €	130,00 €	

Reçu en Sous-Préfecture le 19 JUIN 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 JUIN 2024

3/8

Centre Equestre			Taux de	Т	arif de Bas	e	Tar	if Gravelin	nois
Désignation	Durée/Qté	par	TVA	HT	ŤVΑ	TTC	HT	TVA	TTC
balade équestre	1h	pers.	5,50%	20,85 €	1,15€	22,00 €	20,85€	1,15 €	22,00
balade équestre	2h	pers.	5,50%	33,18 €	1,82 €	35,00 €	33,18€	1,82 €	35,00
découverte Multiactivités évènementiel 1	événement	pers.	5,50%	2,84 €	0,16€	3,00 €	2,84 €	0,16 €	3,00
Accès découverte Multiactivités évènementiel 2	événement	pers.	5,50%	3,79 €	0,21 €	4,00 €	3,79 €	0,21 €	4,00
Accès découverte Multiactivités évènementiel 3	événement	pers.	5,50%	4,74 €	0,26€	5,00 €	4,74 €	0,26 €	5,00
Accès découverte Multiactivités évènementiel 4	événement	pers.	5,50%	7,58 €	0,42 €	8,00 €	7,58 €	0,42 €	8,00
Créneau Enseignement Equitation	1h	8 pers max	5,50%	69,19 €	3,81 €	73,00 €	69,19€	3,81 €	73,00
Pôle Nat	ure & Activités	Plein Air -	imputati	on 70632.3	325		٠		
Animation la "boulangerie"	2h	pers.	0,00%	.4,50 €	0,00 €	4,50 €	4,50 €	0,00€	4,50
Atelier des Cinq sens	1h30	pers.	0,00%	4,00€	0,00€	4,00 €	4,00 €	0,00€	4,00
Visite de ferme	1h	pers.	0,00%	4,00€	0,00€	4,00 €	4,00 €	0,00€	4,00
Hippologie : découverte théorique du cheval	30 mn	pers.	0,00%	6,00€	0,00€	6,00€	6,00 €	0,00€	6,00
Mini Golf	parcours	pers.	0,00%	3,00 €	0,00€	3,00 €	3,00 €	0,00€	3,00
Orientation	parcours	pers.	0,00%	3,00€	0,00€	3,00 €	3,00 €	0,00€	3,00
Mini golf - matériel perdu ou détérioré		matériel	0,00%	30,00 €	0,00€	30,00 €	30,00 €	0,00€	30,0

Reçu en Sous-Préfecture le 19 JUIN 2024

4/8

.9 Centre Equestre	4			2 S		N 1 8		13 7-5 1	
The second secon	Daniés/016		Taux de	Т	arif de Bas	se	Tai	rif Gravelir	nois
Désignation	Durée/Qté	par	TVA	HT	TVA -	TTC	HT	TVA	TTC
Minigolf - balle perdue ou détériorée		matériel	0,00%	5,00€	0,00€	5,00 €	5,00€	0,00€	5,00 €
Orientation - carte perdue ou détériorée		matériel	0,00%	10,00 €	0,00€	10,00 €	10,00 €	0,00€	10,00
Hé	bergement - imp	outation 70	0632/70632	20.325					
Hébergement sur aire naturelle/nuitée/personne	nuitée	pers.	10,00%	6,09 €	0,61 €	6,70 €	6,09 €	0,61 €	6,70 €
S	ervices - imputa	tion 70632	20/706880.	3252			Russa Taran		
Pâture/mois (nourriture en sus) pour poulinage	mois	cheval	5,50%	113,74 €	6,26 €	120,00 €	113,74 €	6,26 €	120,00
Pâture/mois (nourriture en sus) hors poulinage	mois	cheval	20,00%	100,00€	20,00€	120,00 €	100,00 €	20,00 €	120,00
sortie/entrée en pâture par le personnel du Centre	service	cheval	20,00%	4,17 €	0,83 €	5,00 €	4,17 €	0,83 €	5,00 €
Location salle pédagogique	1/2 journée	salle	20,00%	66,67 €	13,33 €	80,00 €	66,67 €	13,33 €	80,00
Location salle pédagogique	journée	salle	20,00%	83,33 €	16,67 €	100,00 €	83,33 €	16,67 €	100,00
Cheval monté par un professionnel	heure	cheval	20,00%	25,00 €	5,00€	30,00 €	25,00 €	5,00 €	30,00
Débourrage	heure	cheval	20,00%	25,00 €	5,00€	30,00 €	25,00 €	5,00 €	30,00
Tonte cheval tête incluse	intervention	cheval	20,00%	45,83 €	9,17€	55,00 €	45,83 €	9,17 €	55,00
Tonte cheval complet	intervention	cheval	20,00%	58,33 €	11,67 €	70,00 €	58,33 €	11,67 €	70,00
Tonte cheval hors tête et membre	intervention	cheval	20,00%	33,33 €	6,67 €	40,00 €	33,33 €	6,67 €	40,00
Utilisation infrastructures cheval/heure	heure	cheval	5,50%	20,85 €	1,15 €	22,00 €	20,85 €	1,15 €	22,00
stockage de van sur espace dédié	mois	van	20,00%	12,50 €	2,50€	15,00 €	12,50 €	2,50 €	15,00
Réservation du box en cas d'absence de l'équidé	mois	pers.	20,00%	83,33 €	16,67€	100,00 €	75,00 €	15,00 €	90,00
Location Box Catégorie 1 (moins de 6 m²) litière paille- Pension équitation	mois	box	5,50%	118,48 €	6,52 €	125,00 €	90,05€	4,95 €	95,00

Reçu en Sous-Préfecture le 19 JUIN 2024

2.9 Centre	Equestre
------------	----------

2.9 Centre Equestre		Tau		T	arif de Bas	e	Tarif Gravelinois		
Désignation	Durée/Qté	par	TVA	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Location Box Catégorie 1 (moins de 6 m²) litière paille- Pension retraite	mois	box	20,00%	104,17 €	20,83€	125,00 €	79,17 €	15,83 €	95,00 €
Location Box Catégorie 2 (de 6 à 11 m²) litière paille- <b>Pension équitation</b>	mois	box	5,50%	180,09 €	9,91 €	190,00 €	137,44 €	7,56 €	145,00 €
Location Box Catégorie 2 (de 6 à 11 m²) litière paille- <b>Pension</b> retraite	mois	box	20,00%	158,33 €	31,67 €	190,00 €	120,83 €	24,17 €	145,00 €
Location Box Catégorie 3 (de 11 à 20 m²) litière paille- <b>Pension équitation</b>	mois	box	5,50%	227,49 €	12,51 €	240,00 €	185,78 €	10,22 €	196,00 €
Location Box Catégorie 3 (de 11 à 20 m²) litière paille- <b>Pension</b> <b>retraite</b>	mois	box	20,00%	200,00€	40,00€	240,00 €	163,33 €	32,67 €	196,00 €
Location Box Catégorie 1 (moins de 6 m²) litière copeaux- Pension équitation	mois	box	5,50%	161,14€	8,86 €	170,00 €	140,28 €	7,72 €	148,00 €
Location Box Catégorie 1 (moins de 6 m²) litière copeaux- <b>Pension retraite</b>	mois	box	20,00%	141,67 €	28,33 €	170,00 €	123,33 €	24,67 €	148,00 €
Location Box Catégorie 2 (de 6 à 11 m²) litière copeaux- <b>Pension équitation</b>	mois	box	5,50%	222,75€	12,25 €	235,00 €	194,31 €	10,69 €	205,00 €
Location Box Catégorie 2 (de 6 à 11 m²) litière copeaux- Pension retraite	mois	box	20,00%	195,83 €	39,17 €	235,00 €	170,83 €	34,17 €	205,00 €
Location Box Catégorie 3 (de 11 à 20 m²) litière copeaux- <b>Pension équitation</b>	mois	box	5,50%	279,62 €	15,38 €	295,00 €	241,71 €	13,29 €	255,00 €
Location Box Catégorie 3 (de 11 à 20 m²) litière copeaux- Pension retraite	mois	box	20,00%	245,83 €	49,17€	295,00 €	212,50 €	42,50 €	255,00 €
Nourriture (granules + toin 2 tois par semaine) jusqu'à 1/2	mois	cheval	20,00%	16,67 €	3,33 €	20,00 €	16,67 €	3,33 €	20,00 €
Nourriture (granulés + foin 2 fois par semaine) jusqu'à 1 dose	mois	cheval	20,00%	25,83 €	5,17€	31,00 €	25,83 €	5,17 €	31,00 €
Nourriture (granulés + foin 2 fois par semaine) de 1 à 2 doses	mois	cheval	20,00%	38,33 €	7,67€	46,00 €	38,33 €	7,67 €	46,00 €
Nourriture (granulés + foin 2 fois par semaine) de 2 à 3 doses	mois	cheval	20,00%	53,33 €	10,67 €	64,00 €	53,33 €	10,67 €	64,00 €

082

Mis en ligne sur le site de la Ville le ¶ 9 JUIN 2024

## 2.9 Centre Equestre

Décionation	Durée/Qté	202	Taux de	1	arif de Bas	e	Tarif Gravelinois		
Désignation	Duree/Qte	par	TVA	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Nourriture (granulés + foin 2 fois par semaine) de 3 à 4 doses	mois	cheval	20,00%	69,17€	13,83 €	83,00 €	69,17€	13,83 €	83,00 €
Nourriture (granulés + foin 2 fois par semaine) de 4 à 5 doses	mois	cheval	20,00%	85,83 €	17,17 €	103,00 €	85,83 €	17,17 €	103,00 €
Nourriture (granulés + foin 2 fois par semaine) de 5 à 6 doses	mois	cheval	20,00%	102,50 €	20,50€	123,00 €	102,50 €	20,50 €	123,00 €
supplément foin (foin tous les jours)	mois	cheval	20,00%	37,50 €	<i>7,</i> 50 €	45,00 €	.37,50 €	7,50 €	45,00 €
option foin mouillé	mois	cheval	20,00%	6,67 €	1,33 €	8,00 €	6,67 €	1,33 €	8,00 €
supplément foin enrubanné	mois	cheval	20,00%	44,17 €	8,83 €	53,00 €	44,17 €	8,83 €	53,00 €
stockage et distribution de granulés fournis par le propriétaire	mois	cheval	20,00%	18,33 €	3,67 €	22,00 €	18,33 €	3,67 €	22,00 €
dépassement horaire pature	heure	cheval	20,00%	8,33 €	1,67 €	10,00 €	8,33 €	1,67 €	10,00 €
Transport cheval/km hors chauffeur	km	cheval	20,00%	0,75 €	0,15 €	0,90 €	0,75 €	0,15 €	0,90 €
Chauffeur ou accompagnateur d'équidé/heure	heure	pers.	20,00%	25,83 €	5,17€	31,00 €	25,83 €	5,17 €	31,00 €
Location Box cheval ou Poney avec litière paille ou lin/jour	journée	box	5,50%	23,70 €	1,30 €	25,00 €	23,70 €	1,30 €	25,00 €
Location grande armoire de sellerie	mois	armoire	20,00%	14,17 €	2,83 €	17,00 €	14,17 €	2,83 €	17,00 €

## Conditions particulières :

- → La TAXE DE SEJOUR est définie par le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme qui peut la modifier sur délibération.
- → Pour bénéficier du tarif gravelinois, les personnes concernées doivent présenter un justificatif de domicile de moins de trois mois ainsi que le livret de famille. Ce tarif s'applique uniquement aux parents et tuteurs légaux de l'enfant. Toute autre personne physique ou morale justifiant d'un siège social ou de sa qualité de contribuable sur Gravelines pourra bénéficier du tarif gravelinois (extrait K-Bis, avis de situation SIRENE, avis d'imposition, ...). Les agents de la ville de Gravelines bénéficient également du tarif gravelinois.
- → Les tarifs des licences fédérales sont évolutifs et dépendent des décisions fédérales.
- → Les taux de TVA applicables sont susceptibles d'être modifiés selon l'évolution de la législation en vigueur
- → Tarif Promotion 2·"Premières Minutes": -10% possible + 2 mois avant la prestation
- → Tarif Promotion 3 "Dernières Minutes" : -20% possible de J-7 à J-14

Reçu en Sous-Préfecture le 19 JUIN 2024 Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 JUIN 2024

2. Culture et loisirs	os I II.		- k						
2.9 Centre Equestre							34		
	D ( 1011	The second second second	Taux de	Т	arif de Bas	e	Tarif Gravelinois		
Désignation	Durée/Qté	par	TVA	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC

- → Tarif Promotion 4 "Dérnières Minutes" : -30% possible de J-6 à J-3
- → Tarif Promotion 5 "Dernières Minutes" : -40% possible de J-3 à Jour J
- → Tarif Promotion 6 "Dernières Minutes" : -50% possible de J-1 à Jour J
- → Tarif Promotion 7 " stage 4 jours " : -20%
- → Tarif Compensation activités PANDEMIE : -20%
- → Tarif Compensation activités PANDEMIE : -30%
- → Offre -10% sur les groupes constitués de dix personnes et plus
- → Remise tarifaire partenaire touristique conventionné "Office de Tourisme Communautaire; RGESL" : 10%
- → Remise tarifaire partenaire touristique autre : selon convention
- → Le nombre et la durée des séances sont suceptibles de modifications en raison des conditions météorologiques et cas de force majeure
- → Pour la vente en ligne, des frais de service pourront être ajoutés au tarif par le prestataire du service selon conventionnement
- → Les modalités de remboursement éventuel sont définies par les conditions générales de vente
- → Gratuité de la location des équipements sportifs pour les associations sportives gravelinoise dans le cadre de leur pratique sportive.

Reçu en Sous-Préfecture le 19 JUIN 2024 Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 JUIN 2024 ej erutoderij suce ne upril

Mis on ligne sur le site de la Ville le

# VILLE DE GRAVELINES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Pôle Vivre Ensemble et Famille : ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

#### **ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les obligations et les droits de chacune des parties concernant la vente des prestations au guichet et sur la plateforme internet de réservation.

Toute commande passée au guichet ou sur la plateforme internet implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

Avant toute inscription, il est nécessaire de prendre connaissance des activités à pratiquer, et de leurs spécificités. Vous trouverez les programmes détaillés au sein de nos différentes structures de la ville de Gravelines et pourrez également les consulter via le site : http : www.ville-gravelines.fr

#### II. CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX PARTICULIERS

#### 1. Inscription aux différentes activités\* sportives et de loisirs

Pour s'inscrire à l'une de nos activités, il est nécessaire de remplir certaines conditions (âge, niveau de pratique, diplôme...) et pour les mineurs, de présenter une pièce d'identité sur laquelle figure l'enfant ou du livret de famille.

La ville de Gravelines se réserve le droit de refuser un enfant, si celui-ci ne remplit ces conditions.

#### a) Où s'inscrire?

#### L'inscription à nos activités se fait de 2 manières :

- Soit à l'accueil des différentes structures
- En vous connectant (24h/24, 7 jours/7) sur la plateforme internet de réservation (service sécurisé et règlement par carte bancaire). A noter que toutes les offres ne figurent pas sur la plateforme

#### b) Conditions de validation de l'inscription

L''inscription ne devient effective qu'à la signature de la fiche d'inscription par un des parents et / ou le représentant légal de l'enfant <u>accompagnée du règlement de l'activité</u> (Espèces, Chèque bancaire, Carte bancaire, Coupon sport et Chèques vacances), et de la présentation des différents justificatifs demandés.

Pour certaines activités, la fiche sanitaire devra être intégralement renseignée et à jour au moment de valider l'inscription.

La ville de Gravelines se réserve le droit de refuser la présence d'un participant si la totalité du règlement du programme n'est pas perçue avant le début de l'activité.

La ville de Gravelines se réserve le droit de ne pas accepter un enfant si sa santé ne lui permet pas de suivre l'activité.

#### c) Accès au point accueil

Sur certaines activités, un dispositif de point accueil est organisé.

La ville de Gravelines se réserve le droit de refuser une inscription au point accueil, si la capacité d'accueil maximum est atteint.

#### d) Autorisation de sortie de l'enfant par le responsable ou tuteur légal de l'enfant

Il est nécessaire de signer une décharge autorisant les enfants à partir seul à la fin de l'activité, dans le cas contraire, l'enfant sera gardé par l'équipe encadrante jusqu'à l'arrivée du responsable ou tuteur légal de l'enfant.

Il est important de respecter les horaires de l'activité (en début et en fin). Tout retard pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

#### e) Droit à l'image

En inscrivant votre/vos enfant(s) vous autorisez la ville de Gravelines à publier, diffuser et utiliser librement des photos et vidéos prises dans le cadre des activités sportives et de loisirs qu'elle propose et auxquelles votre/vos enfant(s) participe(nt) sur son territoire. Cet usage ne se fera uniquement qu'à des fins d'information et de promotion de l'offre sportive sur les supports papiers (Magazine Municipal, Guides & Brochures, Presse) et supports associés sur internet.

Conformément à l'article 9 du Code Civil, vous pouvez vous opposer à la diffusion et à l'utilisation de son image, pour cela, il vous suffit de le faire savoir par courrier au moins une semaine avant le début de l'activité (cachet de la poste faisant foi).

#### f) Absences exceptionnelles

Toute activité est vendue intégralement, les absences exceptionnelles durant la semaine d'activité sont à signaler à l'équipe encadrante chargée du groupe (Voir coordonnées au dos des plannings de la semaine) et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

#### 2. Modification du fait de la Ville de Gravelines

#### a) Modifications avant le début de l'activité

La ville de Gravelines peut être contrainte de devoir modifier une partie du programme en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, la sécurité des participants, ou des raisons sanitaires.

La ville de Gravelines informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution.

#### Modifications du programme

Durant l'activité, le programme peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs techniques, de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ces cas, seuls les responsables de l'encadrement de la ville de Gravelines sont habilités à prendre les décisions nécessaires, et proposer des solutions de substitution.

Aucun remboursement ne pourra être effectué.

#### b) Annulation de votre réservation par la ville de Gravelines :

La ville de Gravelines peut être contrainte d'annuler une activité si :

- Le nombre minimum de participants n'est pas atteint, dans ce cas, le client en sera informé au plus tard cinq (5) jours avant le début de celle-ci,
- Les conditions de sécurité l'exigent,
- En cas d'événement normalement imprévisible,

La ville de Gravelines vous proposera alors de reporter votre activité à une date ultérieure.

#### 3. Tarification

Les tarifs des activités sont fixés par la Ville de Gravelines. Ils sont affichés dans les différentes structures (Direction des Sports- Base Nautique- Centre Equestre et la Direction Petite Enfance, Enfance & Jeunesse). Aucune contestation sur le prix des prestations ne pourra être prise en considération avant et après la réalisation de celle-ci. Il appartient au client d'apprécier avant son inscription et la validation de sa commande si le prix des prestations lui convient en acceptant le fait qu'il s'agit d'un prix forfaitaire.

Pour bénéficier du tarif « Gravelinois », les personnes concernées doivent impérativement présenter à chaque inscription un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois, ainsi que le livret de famille. Ce tarif s'applique uniquement aux parents et tuteurs légaux de l'enfant. Les commerçants Gravelinois présentant les justificatifs pourront aussi bénéficier du tarif Gravelinois. Toute personne salariée à la ville de Gravelines bénéficie du Tarif Gravelinois.

Toute personne (ou parent pour les mineurs) inscrite à une activité devra présenter la feuille d'imposition N-1 sur les revenus N-2 et/ou l'attestation CAF du quotient familial en cours. Si aucun justificatif n'est fourni, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Le signataire devra fournir les documents lui permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Dans l'hypothèse où le participant serait inscrit à un tarif auquel il n'aurait pas le droit, la ville de Gravelines facturera au client la différence entre le prix payé et le plein tarif.

Afin d'éviter toute ambiguïté, lors de la commande en ligne, le client validera la tarification correspondante à sa situation sur la plateforme en ligne.

#### 4. <u>Le déroulement des programmes</u>

#### a) Règles de fonctionnement et de prudence :

Une extrême prudence est recommandée au cours des activités afin d'éviter tout incident risquant de perturber le bon déroulement de celle-ci. Chaque participant doit se conformer aux règles propres à la vie du groupe (ceci implique respect envers les équipes encadrantes et chaque participant, envers le matériel et les structures qui nous accueillent). La ville de Gravelines se réserve le droit d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement est jugé inacceptable au sein du groupe. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

#### b) Consommation d'alcool, de tabac ou de produits illicites

La ville de Gravelines rappelle que l'introduction d'alcool et de cigarettes dans les équipements est interdite au sein du groupe.

#### c) Activités et matériel :

Chaque participant a connaissance des activités pratiquées pendant la semaine.

Pour un bon déroulement, il doit se conformer aux règles de sécurité et respecter le prêt du matériel. Toute dégradation sera facturée.

#### III. CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX GROUPES (ACTIVITES, HEBERGEMENT & RESTAURATION)

Les conditions ci-après s'appliquent pour les groupes, constitués de 8 personnes minimum, pour des prestations délivrées par la Base nautique et de plein air, le Centre équestre.

Conditions particulières: Il est strictement interdit de consommer de l'alcool, produits illicites et de fumer à l'intérieur de nos locaux. Les feux de camps sont interdits tant au centre équestre, dans la base nautique que sur la plage. Toute dégradation commise par le groupe tant au niveau du bâtiment que du terrain ou du voisinage sera facturée au groupe sur la base des réparations effectuées par une entreprise. Nos structures déclinent toute responsabilité pour perte, vol ou détérioration des objets et effets personnels dans les locaux ainsi que dans les zones d'activités. Les animaux de compagnie sont strictement interdits.

#### 1) Réservation

Toute réservation doit intervenir au minimum 15 jours avant la date choisie et ne sera effective qu'après réception par la ville de Gravelines, du contrat de réservation (précisant la date de la visite, l'heure, l'effectif et le choix de la prestation) signé ainsi que le paiement de cette réservation conformément au paragraphe ci-après.

#### Paiement de la réservation :

- En cas de réservation dans le délai minimum (15 jours), le client s'acquittera de la totalité de la facture pour valider sa réservation.
- En cas de réservation dans un délai de plus d'un mois, le client acquittera 30% du montant de sa facture à la réservation et le reliquat, 15 jours avant le début du séjour.

<u>NOTA</u>: aucune réservation ne sera considérée comme définitive si le paiement des 30% (ou totalité si moins de 15 jours) n'est perçu par la structure.

#### 2) Hébergement

L'hébergement ne sera possible qu'à partir de 6 personnes.

## a) Base Nautique et de Plein Air :

La Base Nautique et de plein air « Jean Binard » de Gravelines, propose des séjours en hébergement collectif ou en PAJ (prévoir le matériel). Ce dispositif est réservé en priorité aux groupes ayant réservé une prestation à la Base Nautique. La surveillance et l'animation des enfants mineurs sont à la charge du responsable du groupe.

#### Hébergement collectif (capacité 50 lits)

Les hôtes sont logés en chambre de 2, 3, 4 ou 5 lits en fonction des disponibilités. La Base Nautique et de Plein Air Jean Binard se réserve le droit d'intervenir dans la répartition des chambres dans le but d'optimiser la capacité d'accueil.

Le tarif comprend la nuitée, le petit déjeuner, le nettoyage des locaux communs et les sanitaires. Le nettoyage des chambres durant le séjour n'est pas compris. En cas de salissure abusive du linge de maison (draps, couettes...), il vous sera facturé un nettoyage. Le tarif ne comprend pas la taxe de séjour dont le client devra également s'acquitter selon les barèmes en vigueur.

Les aires naturelles de camping étant situées à côté d'habitations, toute plainte de la part du voisinage fera l'objet d'un compte rendu au Directeur du centre. Suivant l'étendue du problème, le chef d'établissement a le pouvoir d'exclure le groupe définitivement.

#### b) Centre équestre :

Le Centre équestre municipal de Gravelines propose des séjours en PAJ (Point accueil Jeunes) liés ou non à une activité du centre équestre. La surveillance et l'animation des enfants mineurs sont à la charge du responsable du groupe (capacité 150 places, bloc sanitaire, électricité, préau.)

Le Centre équestre se réserve le droit d'intervenir dans la répartition des tentes dans le but d'optimiser la capacité d'accueil. L'espace PAJ est réservé en priorité aux groupes ayant réservé des activités au centre équestre. Une salle peut être mise à disposition, seulement en cas de fortes intempéries (alerte orange).

#### 3) Restauration à la Base Nautique

Des repas ou pique-niques sont proposés aux groupes. Les horaires des repas sont fixés par la base en accord avec le responsable du groupe lors de la réservation. Les pique-niques sont disponibles à partir de 10h00. Tout régime alimentaire particulier doit être signalé, 15 jours avant la date de la prestation, pour une étude préalable avant confirmation.

#### 4) Arrivée et départ

#### a) Base Nautique:

La réception du groupe se fera à la base nautique de 13h à 17h00 du lundi au vendredi. Les chambres devront être libérées pour 9h30 sous peine de se voir facturer une nuit supplémentaire. Pour les accueils le week-end, il faudra se rapprocher du service réservation pour l'obtention du code de la porte d'entrée.

#### b) <u>Centre équestre</u>:

La réception du groupe se fera au centre équestre de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

#### 5) Activités de la base nautique, du centre équestre

Les différentes structures s'engagent à recevoir votre groupe aux effectifs, dates, heures, activités convenus au contrat.

Les horaires des séances et activités sont fixés par les structures et ne peuvent être modifiés. Ils comprennent si l'activité le nécessite, l'habillage et le déshabillage des usagers, le montage et démontage du matériel ainsi que le transport et la préparation du cheval pour le centre équestre.

Durant l'activité, le groupe est encadré par des moniteurs diplômés. Le moniteur sera le seul décideur du lieu de pratique, du déroulement de la séance et du matériel utilisé. Il se réserve le droit de refuser toute personne ne disposant pas du brevet ou de l'attestation de natation (pour les activités aquatiques/nautiques hors pêche), mais aussi toute personne ne disposant pas d'une tenue adaptée ainsi que les personnes en état d'ébriété manifeste.

Tout retard supérieur ou égal à 30 minutes (et sans en avoir prévenu la structure) ; suivant l'horaire initialement prévu au contrat, annulera la séance et celle-ci sera facturée dans son intégralité.

Les responsables techniques se réservent le droit d'annuler une séance en raison des conditions météorologiques ou techniques.

L'activité pourra être alors ; soit annulée, donc dans ce cas là uniquement la prestation ne sera pas facturée ; soit reportée à une autre date ; ou soit remplacée par une activité de substitution réservée au préalable en accord avec le responsable de groupe et, à ce moment-là, elle sera comptabilisée dans la facturation finale.

Toutes activités nautiques imposent la présentation d'une attestation de natation dont les modalités sont propres à chaque discipline. En l'absence de celle-ci, la personne ne pourra pas participer à l'activité, qui sera néanmoins facturée.

Durant le déroulement de la séance, les stagiaires devront respecter les consignes de sécurité données par les moniteurs. Tout manquement à cette clause entraînera l'arrêt de la séance. Le contrat sera néanmoins facturé dans son intégralité.

A la fin de la séance, les stagiaires devront participer au rangement du matériel suivant les consignes des moniteurs.

#### 6) Modification ou Résiliation

Les réservations sont prises en compte dès réception du devis-contrat daté, signé, accompagné de la fiche de renseignements dûment complétée. Dès lors toute résiliation ou modification doit être adressée par mail ou par courrier recommandé, le cachet de la poste faisant foi.

#### a) Modification des effectifs par le client

Le contenu des prestations ainsi que le nombre définitif de participants sont fixés lors de la signature du contrat. En cas de modification des effectifs :

- Entre la date de réception du contrat signé et 15 jours avant le début de la prestation, un avenant au contrat modifiant le tarif de la prestation sera envoyé au client pour signature. La baisse des effectifs est limitée à 50% maximum. L'augmentation des effectifs ne sera possible que si la structure est en capacité d'accueillir.
- Moins de <u>15 jours</u> (inclus) avant le début de la prestation : la prestation sera facturée dans sa totalité d'après les effectifs prévus au contrat et aucune baisse d'effectif ne sera possible. Si elles sont possibles, les augmentations d'effectif seront facturées.

#### b) Modification du fait de la ville de Gravelines

La ville de Gravelines se réserve le droit de modifier, si nécessaire, toute ou partie des prestations réservées. Dans le cas où la prestation réservée serait modifiée sur des éléments essentiels avant son commencement, le client en sera informé et pourra :

- Soit mettre fin à sa réservation et demander un remboursement
- Soit accepter les modifications proposées et les modifications de tarif que celles-ci entraînent

#### c) Résiliation du fait du client

- Annulation à plus de 2 mois de la date de début de l'activité : 30 % du montant dû
- Annulation entre 2 mois et 1 mois de la date de début de l'activité : 50% du montant dû
- Annulation entre 1 mois et 15 jours de la date de début de l'activité : 75% du montant dû
- Annulation à moins de 15 jours de la date de début de l'activité : 100 % du montant dû

Ces conditions ne sont pas applicables en cas de force majeur.

#### d) Résiliation du fait de la Ville de Gravelines :

En cas de résiliation du fait de la ville de Gravelines, en l'absence de faute du client, la totalité des sommes versées par ce dernier, lui sera remboursée.

Lorsqu'après le commencement des prestations réservées, un des éléments de celles-ci ne peut être exécuté, la ville de Gravelines proposera le remplacement de la prestation concernée ou procèdera au remboursement intégral de celle-ci. La ville de Gravelines se réserve également le droit de résilier immédiatement et sans préavis le contrat de tout individu d'un groupe qui ne respecterait pas l'une des clauses du règlement intérieur (dont notamment le comportement qui pourrait présenter un risque ou une gêne pour lui-même ou pour les autres utilisateurs).

#### 7) Facturation

Les tarifs sont publiés en euros, toutes taxes comprises. Les tarifs diffusés dans les documents commerciaux n'ont pas une valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation.

Le règlement s'effectuera après réception de la facture : règlement à l'ordre de la Régie des activités sportives et de loisirs

100 SIGH PST 9

## IV. <u>ASSURANCE</u>

Dans le cadre de ses activités, la ville de Gravelines a souscrit un contrat d'assurances qui garantit les conséquences pécuniaires des responsabilités encourues par la ville de Gravelines, du fait de la gestion et l'organisation des activités sportives proposées par la ville (garantie responsabilité civile et garantie individuelle accident : se référer à l'affichage de l'attestation au sein de l'établissement de la ville).

#### a) Garanties d'assurance complémentaires

Nous invitons nos clients à souscrire à une garantie complémentaire dans le cadre de la participation à nos activités où, le risque de blessure est inhérent à la pratique sportive et ne peut être ignoré.

## b) Pertes, vols et dégradations d'objets et effets personnels

Il est conseillé aux familles et groupes de ne pas remettre aux jeunes de sommes d'argent, bijoux, objets de valeur, téléphone portable, baladeur, console de jeux... La Mairie de Gravelines n'en assumera pas la responsabilité en cas de perte, dégradation ou vol.

<sup>\*</sup> l'appellation « activité » désigne ici l'ensemble de l'offre sportive et de loisirs de la Direction des Sports : stage, semaine, séance, événement....